

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: 5517 700 Fax: 5517844

Website: [www. Africa-union.org](http://www.Africa-union.org)

CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE

Quinzième session ordinaire

25-27 juillet 2010

Kampala (Ouganda)

Assembly/AU/17(XV) Add.11

Original: Arabe

**CONVOCATION DES SESSIONS SEMESTRIELLES
DE LA CONFERENCE DE L'UNION (SESSIONS DE JUILLET)**
(Point proposé par la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste)

2010
AGISSONS POUR LA PAIX

CONVOCAION DES SESSIONS SEMESTRIELLES DE LA CONFÉRENCE DE L'UNION AFRICAINE (SESSIONS DE JUILLET)

I. POINT PROPOSÉ À INCLURE DANS L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION

Conformément au paragraphe 2 (d) de l'article 8 du Règlement intérieur de la Conférence de l'Union, la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste demande l'inscription d'un point intitulé : « Convocation de la session semestrielle de la Conférence (Session de juillet) » au projet d'ordre du jour de la quinzième session ordinaire de la Conférence prévue à Kampala (Ouganda), du 25 au 27 juillet 2010.

II. NOTE EXPLICATIVE SUR L'INSCRIPTION DU POINT A L'ORDRE DU JOUR

- Lors de la troisième session ordinaire de la Conférence de l'UA, la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste a proposé la tenue de deux sessions de la Conférence par an, l'une en janvier et l'autre en juillet tenue toujours au Siège (Addis-Abeba). La proposition de la Libye a été adoptée par la Conférence ;
- Lorsque la Conférence de l'Union se tenait une fois au cinquième mois de l'année dans un État membre. Cet État membre la présentait automatiquement en sa qualité de pays hôte ;
- Cinq ans après ce changement, un certain nombre de difficultés sont apparues dans la mise en œuvre du nouveau calendrier du Sommet. Nous estimons donc qu'il est nécessaire de revenir à la situation qui prévalait à l'époque de l'Organisation de l'Unité africaine où le Sommet de janvier se tenait chaque année dans un État membre, sur demande et par ordre alphabétique. Le pays hôte devrait automatiquement présider l'Union comme c'était alors le cas et Addis-Abeba est restée le siège de l'Union comme c'était le cas au temps de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) ;
- La Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste propose que les sessions de la Conférence de juillet se tiennent chaque année dans la ville méditerranéenne de Syrte qui dispose d'énormes potentiels en termes d'équipements, de services, de sécurité et d'excellente sérénité. En soumettant cette offre d'accueillir les sessions, la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste s'engage fermement à :
 - 1) mettre le Centre des conférences Ouagadougou et toutes ses installations à la disposition de l'Union africaine, et à l'équiper d'appareils et d'aménagements supplémentaires nécessaires pour les sessions, afin de permettre à la Conférence et à ses organes d'assumer efficacement leurs fonctions. Le pays souligne également son attachement aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article 5 du Règlement intérieur de la Conférence concernant la prise en charge de toutes dépenses supplémentaires résultant de la tenue des sessions ;

- 2) fournir les facilités nécessaires aux Chefs d'État et de gouvernement, ministres, chefs de délégation, personnel des organes de l'UA, participants aux travaux de la Conférence et des organisations internationales et régionales, et conclure un accord avec les autorités compétentes de l'Union africaine pour accorder les immunités et privilèges prévus dans les accords pertinents afin d'assurer la participation de tous les États membres de l'Union africaine quels que soient le type et le niveau des relations bilatérales ;
- 3) enfin, en offrant le Centre de conférences de Syrte pour la tenue de la Conférence, la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste désire sincèrement assurer le succès des réunions des organes de décision de l'Union africaine et est animée de la volonté fraternelle d'alléger le fardeau financier de l'accueil de ces sessions par les États membres frères de l'Union et sur les budgets annuels de l'Union africaine ; elle même.
- 4) les éventuels gains tirés de la tenue de la Conférence devraient être partagés entre tous les États membres et ne devraient pas être monopolisés par un seul État comme ce fut le cas au temps de l'Organisation de l'unité africaine. Addis-Abeba donc devrait se contenter du fait qu'elle a abrité le Sommet pendant de nombreuses décennies

« A la lumière de ce qui précède, nous sommes déterminés à mettre un terme définitif au fléau des conflits et de la violence sur notre continent, conscients de nos insuffisances et de nos erreurs et animés par la volonté de mobiliser tous les moyens et ressources humaines nécessaires et de saisir toutes les opportunités pour promouvoir et faire progresser l'agenda de prévention des conflits, de rétablissement et de maintien de la paix, ainsi que celui de la reconstruction post-conflit. En tant que dirigeants, ne pouvons tout simplement pas léguer le fardeau des conflits aux générations à venir d'Africains ». (Paragraphe 9 de la Déclaration de Tripoli du 31 août 2009).

2010

Convening of mid-year sessions of the assembly of the African Union (July sessions) (Item proposed by The Great Socialist People's Libyan Arab Jamahiriya)

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/869>

Downloaded from African Union Common Repository